

PLAN DE ZONAGE



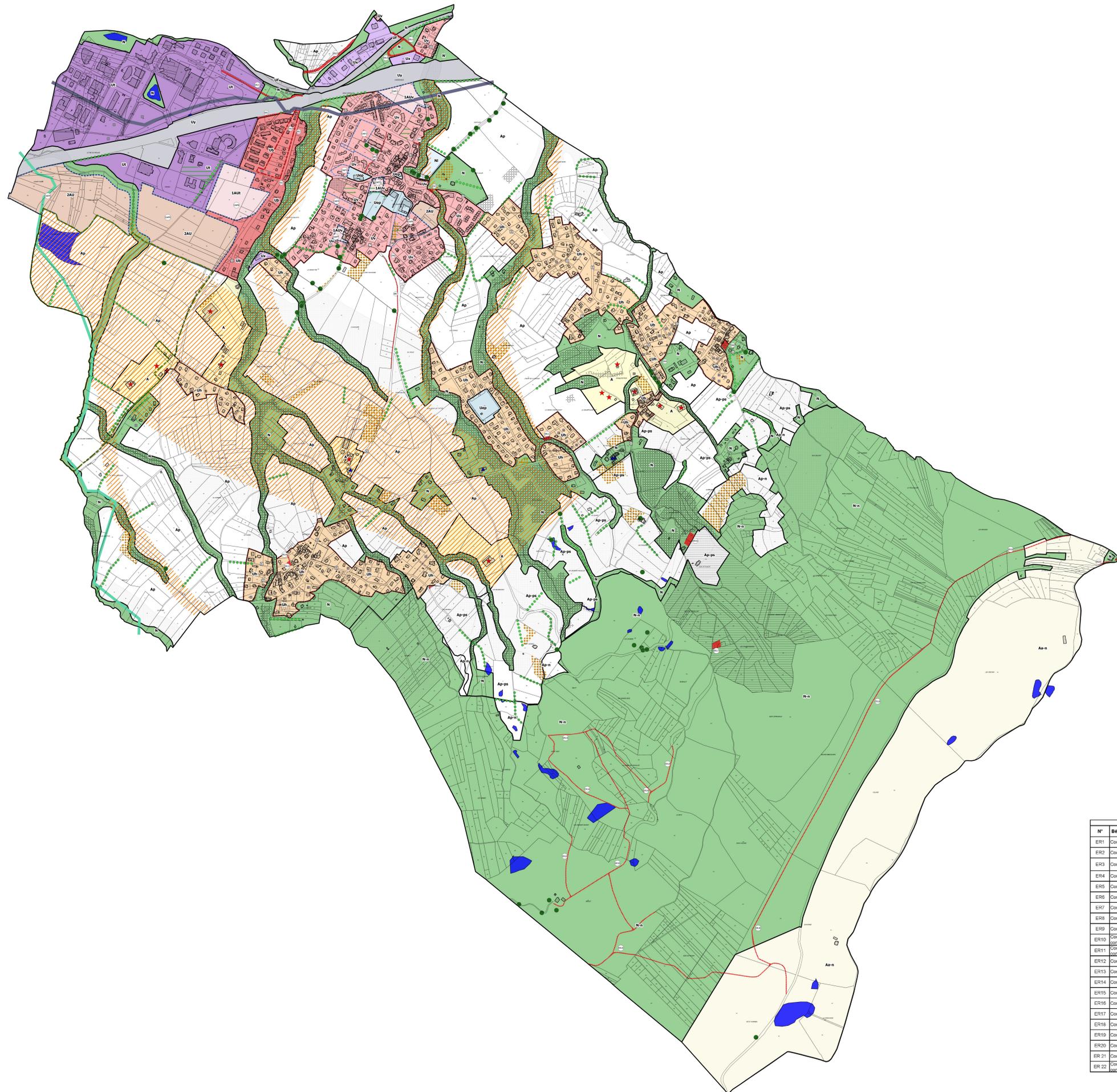
Échelle 1/6.000^e

4.1.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal du :
12 février 2019

PROJET APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal du :
10 décembre 2019

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51



Légende :

Zones urbaines :

- Uv Zone urbaine du village d'Archamps
- Uh Zone urbaine des hameaux
- Ub Zone urbaine de la ville élargies.
- Uep Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.
- Ux Secteur d'activités économiques.
- Ut ZAC de la Technopole.
- Uy Emprise du domaine autoroutier.
- Uf Emprise du domaine ferroviaire.

Zones à urbaniser

- 1AUv Zone à urbaniser du village d'Archamps.
- 1AUf Zone à urbaniser de la 1^{ère} extension de la Technopole.
- 2AU Zone à urbaniser à long terme.

Zones agricoles

- A Secteur agricole.
- Aa Secteur agricole des alpages du Salève
- Ap Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et agronomique.

Zones naturelles

- N Secteur naturel.
- Ni Secteur de la zone de loisirs

Index environnementaux

- ps Secteur à protéger en raison de la présence de pelouses sèches.
- n Secteur couvert par NATURA 2000

Éléments informatifs

- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre.
- ★ Bâtiment d'élevage.
- Tracé indicatif de la canalisation d'hydrocarbure
- Tracé indicatif de la canalisation de gaz
- Périmètre de protection des captages d'eau potable

Règlements particuliers liés à l'environnement

- Jardin protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
 - Arbre remarquable, protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
 - Haie d'intérêt protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
 - Verger protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
 - Espace Boisé Classé (EBC).
 - Corridor écologique.
 - Zone humide.
- Règlements particuliers**
- Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Numéro de l'OAP
 - Emplacements réservés
 - Numéro de l'emplacement réservé
 - Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
 - Périmètre patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11-2^e du code de l'urbanisme.
 - Secteur de mixité sociale.
 - Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global.
 - Périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP)
 - Largeur minimale de la chaussée

Prise en compte des risques naturels

- Secteur rouge et bleu dur du PPRn, inconstructible.
- Secteur bleu du PPRn, constructible sous condition.
- Périmètre d'étude du PPRn.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Création d'une voie de 5 m de plate-forme à la Technopole.	1 300 m ²
ER2	Commune	Aménagement de la route d'Anney	1 100 m ²
ER3	Commune	Création d'un chemin piéton entre la mairie et la route du Léman	900 m ²
ER4	Commune	Création d'un chemin piéton derrière le Pressoir.	200 m ²
ER5	Commune	Amorce de desserte du secteur de Chez Crochet.	340 m ²
ER6	Commune	Élargissement du gratoire Chez Pugin.	200 m ²
ER7	Commune	Prolongement de la piste cyclable jusqu'à Chez Pugin.	2 050 m ²
ER8	Commune	Création d'un espace public à Vivray	1 100 m ²
ER9	Commune	Aménagement de carrefour entre la VC 16 et la VC 20.	70 m ²
ER10	Comm. de communes	Création d'une piste cyclable - variante longue	2 800 m ²
ER11	Comm. de communes	Réalisation d'un poste de rechange des eaux usées.	600 m ²
ER12	Commune	Aménagement d'une aire de retournement au Chateau	160 m ²
ER13	Commune	Aménagement d'un trottoir à La Naissance.	150 m ²
ER14	Commune	Élargissement de chaussée pour la desserte des habitations à Recharins	170 m ²
ER15	Commune	Création d'un espace public à Bechrens.	430 m ²
ER16	Commune	Protection du captage d'eau de Drise.	1 820 m ²
ER17	Commune	Protection du captage d'eau potable des Places.	1 370 m ²
ER18	Commune	Création de sentiers piétons sur le Salève	30 000 m ²
ER19	Commune	Régularisation de voie à La Croisette	120 m ²
ER20	Commune	Élargissement de voie à La Croisette	230 m ²
ER 21	Commune	Création d'une voie douce	3 400 m ²
ER 22	Comm. de communes	Création d'une piste cyclable	2 600 m ²